

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du lundi 24 mars 2025</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2025_03_24_13</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé</p> <p>Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renouvellement de la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Monsieur le Maire rappelle que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires indispensables pour la gestion de l'urbanisme. Il rappelle à l'assemblée que la RGD propose une réduction sur le tarif d'abonnement aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement, soit, pour la commune, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Il propose de renouveler cette mutualisation qui serait contractualisée via une convention entre la commune et la CCUR qui définirait, notamment, la participation financière entre la CCUR et les communes membres de l'EPCI.

Il précise que la commune cotise directement auprès de la CCUR pour le logiciel Ris.net à hauteur de 568.00 €/an depuis 2023.

Il souligne qu'à la suite d'une revalorisation des abonnements du Conseil d'Administration de la RGD Savoie Mont-Blanc, les tarifs ont augmenté au 1^{er} janvier 2025. Le montant annuel de l'abonnement s'élève à 23 100 € TTC pour l'ensemble des communes membres de la CCUR dont 619.08 € pour la commune de Contamine-Sarzin.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver les conditions d'adhésion à la RGD Savoie Mont-Blanc.

Les montants des adhésions seront maintenus comme tel si toutes les communes décident de profiter de l'opération.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation financière à passer entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3.

♦ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2025 et suivants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 mars 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025	
De sa publication : 26 MARS 2025	Le Maire,  	Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 26 MARS 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

